

Rassemblons
nos

ÉNERGIES!

WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR

DOSSIER DE PRESSE

Dispositif PRAXIBAT[®] en BRETAGNE

*“Favoriser l'apprentissage par la pratique dans le secteur
du bâtiment”*



SOMMAIRE

Communiqué de presse : PLATES-FORMES PEDAGOGIQUES PRAXIBAT[®] » : UN APPEL À CANDIDATURES EST LANCÉ EN BRETAGNE PAR L'ADEME ET LA REGION BRETAGNE

PRAXIBAT[®], L'APPRENTISSAGE PAR LA PRATIQUE

1. Le contenu du dispositif
2. L'appel à candidatures breton

ECOLUSIS, PLATEFORME PEDAGOGIQUE DE FORMATION POUR LES PAROIS OPAQUES ET L'ÉTANCHEITÉ À L'AIR

1. Un centre de formation en adéquation avec le cahier des charges de l'ADEME
2. La plate-forme pédagogique

MOBILISER ET FORMER LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT : UNE PRIORITE DE L'ADEME

1. Formation FEEBAT
2. Maisons de l'emploi
3. Modules de formation en Bretagne

ANNEXE : LE PLAN BATIMENT DES OBJECTIFS AMBITIEUX D'ICI 2020

1. Les enjeux du plan Bâtiment
2. Des résultats déjà encourageants grâce à une forte mobilisation de tous les publics



Communiqué de presse
Le 6 septembre 2012

« PLATES-FORMES PEDAGOGIQUES PRAXIBAT® » : UN APPEL À CANDIDATURES EST LANCÉ EN BRETAGNE PAR L'ADEME ET LA REGION BRETAGNE

L'ADEME, initiatrice du programme PRAXIBAT®, consacre une grande partie de ses actions à l'accompagnement et à la formation des professionnels du bâtiment. Ce programme est destiné à favoriser l'apprentissage par la pratique. Fin septembre, la Région Bretagne et l'ADEME vont lancer un appel à candidatures aux organismes et établissements de formation qui souhaitent s'équiper et se doter de programmes en adéquation avec le cahier des charges PRAXIBAT®.

Quand on sait que le secteur du bâtiment représente 45% de la consommation d'énergie finale bretonne, il est indispensable que tous les acteurs régionaux se mobilisent pour réduire au maximum les dépenses énergétiques et s'aligner sur les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Zoom sur l'appel à candidatures

La Région Bretagne et l'ADEME, qui souhaitent accompagner le développement des plates-formes et doter les centres de formations en équipements et en compétences nécessaires pour que les formations disposent d'un contenu pratique pertinent, vont lancer fin septembre un appel à candidatures. Il s'adresse aux organismes et établissements de formation susceptibles de développer des plates-formes pédagogiques aux métiers du bâtiment, et leur expose les conditions d'éligibilité de ces projets aux aides de la Région et/ou de l'ADEME et/ou du FEDER.

Au regard des besoins régionaux et d'une répartition territoriale équilibrée, la déclinaison régionale du dispositif PRAXIBAT® soutiendra la formation pratique sur des domaines encore peu investis :

1. performance énergétique des parois opaques (niveau BBC ou passif) dont étanchéité à l'air
2. renouvellement d'air (ventilation dont puits climatiques, VMC double flux, etc.)
3. solaire thermique

Lors de sa première visite en Bretagne, François Loos, Président de l'ADEME s'est rendu sur la plateforme ECOLUSIS. Cette visite lui a permis de découvrir la 1^{ère} plate-forme en fonctionnement référencée PRAXIBAT® en Bretagne.

ECOLUSIS : un centre de formation exemplaire

Basé à Plémet (22), ce centre de formation s'inscrit dans le programme PRAXIBAT® « parois opaques » et propose aux professionnels du bâtiment des formations sur les thèmes de l'isolation et de l'étanchéité à l'air.

En 7 mois, plus de 600 entreprises, sociétés nationales et internationales, soit 900 stagiaires (dont 92% en formation continue), ont reçu une formation « Etanchéité à l'air ». Vingt deux autres centres de formation ECOLUSIS voient progressivement le jour sur le territoire national : Nantes, Paris, Bordeaux, Le Mans... La plate-forme s'adresse à un public très large : concepteurs, prescripteurs, centres de formations aux métiers du bâtiment, artisans (électriciens, plaquistes, menuisiers, charpentiers, etc.)

A propos des Plateformes Pédagogiques

Les plateformes pédagogiques concernent tout équipement d'un centre de formation destiné aux travaux pratiques et mises en situation professionnelle. Cet équipement met à disposition des apprenants, les matériaux et matériels qu'ils seront amenés à installer et à maintenir dans leur vie professionnelle.

Les domaines technologiques des plates-formes pédagogiques sont les suivants :

1. Performance énergétique des parois opaques dont étanchéité à l'air
2. Renouvellement d'air (ventilation)
3. Eclairage économe et performant
4. Energies renouvelables : Bois énergie (appareils indépendants et chauffage central)
5. Energies renouvelables : Solaire thermique
6. Energies renouvelables : Solaire photovoltaïque
7. Pompes à chaleur

A propos de l'ADEME Bretagne

Créée en 1992 à l'initiative des pouvoirs publics pour conduire la politique nationale de développement durable, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie dispose d'une large capacité d'intervention aux plans local, national et international et s'appuie sur un réseau de partenaires. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités territoriales, des administrations et du grand public pour les aider à progresser dans leurs démarches de développement durable. 24 personnes travaillent aujourd'hui au sein de l'ADEME Bretagne.

L'ADEME Bretagne est chargée de gérer, en tout ou partie, les moyens financiers mis à sa disposition et organise son action, selon les axes prioritaires suivants :

- contribuer à la territorialisation du Grenelle Environnement en Bretagne
- poursuivre le déploiement des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET),
- appuyer les actions structurantes de maîtrise de l'énergie,
- développer la valorisation des Energies nouvelles et Renouvelables (EnR) et notamment de la chaleur renouvelable (Fonds chaleur),
- déployer le plan Déchets et les actions sur la production et la consommation durable,
- mettre en œuvre le plan Algues vertes,
- contribuer à la recherche sur l'émergence des filières Energies et Matières Renouvelables bretonnes ,
- mettre en place le programme d'investissements d'avenir (AMI) dans le cadre d'appels à projets.

Contact presse

Agence Communiqués - Anne-Sophie Cosquéric
Email : ascosqueric@communiques.fr - Tel : 02 99 79 60 89
Adresse : 7, rue de la Monnaie – 35 000 Rennes

PRAXIBAT[®] : L'APPRENTISSAGE PAR LA PRATIQUE

1. Le contenu du dispositif

Dans le secteur du bâtiment, l'ADEME a mis en place un dispositif de formation appelé **PRAXIBAT[®] : Plan régional d'investissements en plateaux techniques de travaux pratiques et Formations de formateurs des professionnels du bâtiment**. L'objectif général de ce dispositif national, et de sa déclinaison régionale, est de structurer le volet souvent absent des formations : "l'apprentissage par la pratique", en :

- dispensant des formations initiales et continues aux professionnels du bâtiment,
- mettant à niveau les plates-formes de travaux pratiques,
- formant notamment les formateurs aux nouvelles pratiques.

Il s'agit de mettre à disposition des apprenants de la filière du bâtiment (lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi en formation ou en reconversion, salariés ou artisans en formation continue) des plates-formes pédagogiques de proximité dans les sept domaines technologiques suivants :

1. Performance énergétique des parois opaques dont étanchéité à l'air
2. Renouvellement d'air (ventilation)
3. Eclairage économe et performant
4. Energies renouvelables : Bois énergie (appareils indépendants et chauffage central)
5. Energies renouvelables : Solaire thermique
6. Energies renouvelables : Solaire photovoltaïque
7. Pompes à chaleur

Est définie comme **Plate-forme Pédagogique**, tout équipement d'un centre de formation destiné aux travaux pratiques et mises en situation professionnelle. Cet équipement met à disposition des apprenants, les matériaux et matériels qu'ils seront amenés à installer et à maintenir dans leur vie professionnelle.

Les lieux destinés à accueillir ces plates-formes concernent ceux de la formation initiale ou continue ainsi que ceux de la formation dédiés aux demandeurs d'emploi, préparant aux métiers de la construction, à savoir les lycées techniques et professionnels de l'Education Nationale, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA du bâtiment), les Centres AFPA et les organismes de formation continue publics et privés.

2. L'appel à candidatures breton

La Région Bretagne et l'ADEME, qui souhaitent accompagner le développement de ces plates-formes et doter les centres de formations en équipements et en compétences nécessaires pour que les formations disposent d'un contenu pratique pertinent, vont lancer fin septembre un appel à candidatures. Il s'adresse aux organismes et établissements de formation susceptibles de développer des plates-formes pédagogiques de formation aux métiers du bâtiment, et leur expose les conditions d'éligibilité de ces projets aux aides de la Région et/ou de l'ADEME et/ou du FEDER.

Au regard des besoins régionaux et d'une répartition territoriale équilibrée, la déclinaison régionale du dispositif PRAXIBAT® soutiendra la formation pratique sur des domaines encore peu investis :

1. performance énergétique des parois opaques (niveau BBC ou passif) dont étanchéité à l'air,
2. renouvellement d'air (ventilation dont puits climatiques, VMC double flux, etc.),
3. solaire thermique.

ECOLUSIS, PLATEFORME PEDAGOGIQUE DE FORMATION POUR LES PAROIS OPAQUES ET L'ETANCHEITE A L'AIR



Le siège social d'ECOLUSIS est basé à Plémet (22). Ce centre de formation s'inscrit dans le programme PRAXIBAT® « parois opaques » et propose aux professionnels du bâtiment des formations « étanchéité à l'air ».

En 7 mois, plus de 600 entreprises, sociétés nationales et internationales, soit 900 stagiaires, ont reçu une formation. Vingt deux autres centres de formation ECOLUSIS voient progressivement le jour sur le territoire national : Nantes, Paris, Bordeaux, Le Mans...

1. Un centre de formation en adéquation avec le cahier des charges de l'ADEME

La plate-forme ECOLUSIS est référencée par l'ADEME puisqu'elle répond au cahier des charges d'une plateforme pédagogique « parois opaques », permettant d'apprendre aux stagiaires à réaliser une enveloppe performante.¹

Voici les critères auxquels répond ECOLUSIS :

- L'animateur, Christophe Séret est référencé par l'ADEME, dans le pool des formateurs PRAXIBAT®, mais également comme formateur référent ADEME pour la formation des formateurs de la formation initiale et continue ;
- Un programme de formation spécifique validé par l'ADEME, concernant le traitement de l'enveloppe thermique, l'étanchéité à l'air (approche environnementale, économique, réglementaire...) a été mis en place ;
- La structure d'accueil est mise à niveau selon un cahier des charges ;
- Des outils de travail spécifiques sont mis à disposition des stagiaires.

2. La plate-forme

Réalisée sur un bâtiment de 1974, 95% de la structure de la charpente a été réutilisée et rénovée thermiquement. Les parois verticales ainsi que le plancher haut ont été restaurés dans différents types de matériaux isolants et l'étanchéité à l'air de l'enveloppe a également été traitée.

En pratique...

Au sein du bâtiment, un atelier de 200 m² est dédié à la mise en œuvre, via plusieurs box climatisés équipés d'un système de mise en dépression et de climatisation permettant d'obtenir des écarts de température suffisants. Les défauts d'étanchéité peuvent ainsi être contrôlés par les stagiaires via des caméras thermiques infra rouge & générateur de fumée.

Les box sont composés de différents types de parois utilisées dans le neuf et la rénovation énergétique : MOB, Cloison Brique, Placo®... et isolants (minéraux et naturels).

D'autres parois sont spécialement dédiées à la mise en œuvre de menuiseries (tunnel et en applique). Des fiches techniques sont mises à disposition des stagiaires.

Le lieu accueille également une **matériauthèque** et une salle de formation théorique pouvant accueillir jusqu'à 12 personnes.

¹ Pour une paroi opaque, est entendu niveau « Grenelle » des solutions permettant de réaliser des bâtiments compatibles avec la notion de « facteur 4 » soit au minimum conformes au label BBC pour le neuf (50 kWh ep / m².an)

La plate-forme s'adresse à un public très large :

- Concepteurs,
- Prescripteurs,
- centres de formations aux métiers du bâtiment,
- artisans (électriciens, plaquistes, menuisiers, charpentiers, etc.).

Les formations ECOLUSIS sont habilitées par L'ATEE et PRAXIBAT® pour les artisans. Différentes formations (spécifiques par corps d'état) sur l'étanchéité à l'air sont agréées par Effinergie.

La plateforme ECOLUSIS propose différents modules de formation :

- Formation mise en œuvre de l'étanchéité à l'air agréée par Effinergie
- Formation l'auto-contrôle sur chantier (thermographie et infiltrométrie)
- Formation dispositif FEEBAT 5.2, étanchéité à l'air mise en œuvre plus gestion des interfaces
- Formation dispositif FEEBAT 5.1, étanchéité à l'air conception
- Formation PRAXIBAT® parois opaques
- Formation des formateurs (formation initiale et continue) sur les parois opaques PRAXIBAT
- Formation FEEBAT rénovation thermique du bâtiment ancien (avant 1948)...

MOBILISER ET FORMER LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT : LES PRIORITES DE L'ADEME

1. Formation FEEBAT

Afin de garantir le succès des engagements du Grenelle de l'Environnement, la formation initiale et continue des professionnels du bâtiment est nécessaire. Cette filière représente près de 4 millions d'actifs.

A ce jour, la formation continue des professionnels s'organise en grande partie grâce au programme FEEBAT (Formation aux Economies d'Énergie des entreprises et artisans du Bâtiment). Pour accompagner les particuliers dans les travaux d'efficacité énergétique pour leur habitat, les entreprises et artisans du bâtiment doivent être capables de proposer des analyses énergétiques globales et des solutions intégrées.

Les objectifs du programme FEEBAT*

- Systématiser la prise en compte de la dimension énergétique et environnementale dans les travaux de rénovation,
- Assurer la qualité des travaux réalisés en maîtrisant les interfaces et en anticipant les défauts de mise en œuvre,
- Accroître le rôle de prescripteurs des entreprises et artisans du bâtiment en termes de rénovation globale et de bouquets de travaux.



*Source : <http://www.feebat.org/>

Construit dans le cadre des dispositifs Certificats d'Economie d'Énergie et coordonnée par le club C2E de l'ATEE, ce dispositif de formation est pleinement en phase avec les orientations du Grenelle Environnement pour le bâtiment existant. Au cœur du dispositif, plusieurs modules de formation aux cahiers des charges sont validés par le comité de pilotage Feebat (CAPEB, FFB et SCOP BTP ...) et dispensés par des organismes de formation habilités.

En Bretagne, à la fin de l'année 2011, 2 346 stagiaires représentant 843 entreprises ont suivi un des 5 modules du dispositif de formation FEEBAT.

2. Maisons de l'emploi

Le 3 décembre 2009, Valérie Létard, ex Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Philippe Van de Maele, ex Président de l'ADEME et Jean Le Garrec, Président d'Alliance Villes Emploi (tête de réseau des maisons de l'emploi) ont signé une convention pour l'animation et le développement d'actions emploi-formation suite au Grenelle de l'Environnement.

En Bretagne, 3 maisons de l'emploi sur les Pays de Redon et Vilaine, de Rennes et du Trégor-Goëlo ont été retenues pour participer au projet « Maison de l'emploi et développement durable » sur les filières bâtiment et les énergies renouvelables. La filière de l'automobile a été également sélectionnée pour le Pays de Rennes.

Le projet vise à mieux appréhender et analyser les opportunités et les freins en matières d'emploi, de formation et de compétences.

Cette opération a pour objectif fondamental d'inciter les acteurs locaux, quel que soit le domaine d'activité, à accélérer l'anticipation des effets des mesures du Grenelle de l'Environnement.

Cet objectif se concrétise notamment dans la mise en place d'un programme d'actions impulsé par la maison de l'emploi avec l'ensemble des partenaires locaux publics et privés, dans la perspective de mieux se préparer aux différents enjeux qualitatifs (des professionnels bien formés) et quantitatifs (des professionnels en nombre suffisant).

Cette opération combine deux aspects :

- d'une part, l'animation au niveau local (sur chaque bassin d'emploi) et au niveau national (appui au Plan de mobilisation des métiers liés à la croissance verte),
- d'autre part, l'analyse territoriale par un travail d'étude des "marchés - emplois - besoins de formation" par bassin d'emploi, qui a été menée par la Cellule Economique de Bretagne sur les 3 territoires pour la filière bâtiment.

3. Modules de formation en Bretagne

L'ADEME propose des formations professionnelles aux entreprises, associations et collectivités pour leur faire bénéficier de son expertise en matière de développement durable.

Afin de développer des compétences techniques de mise en œuvre pour l'étanchéité à l'air, 5 formations de 2 jours sont organisées en 2012 pour les conseillers des EIE (Espaces Information Energie) et des CEP (Conseils en Energie partagés).

Pour connaître les dates et les modules des formations proposées par l'ADEME, rendez-vous sur les sites internet de l'ADEME :

- au niveau national : <http://formations.ademe.fr/>
- au niveau régional : <http://www.ademe.fr/bretagne/actualites/index.asp>

FORMATION ETANCHEITE A L'AIR, les 5 et 6 septembre 2012

Objectifs :

- Savoir réaliser une bonne étanchéité à l'air en condition réelle de chantier - 4 h/ stagiaire.
- Savoir choisir les produits : valeurs SD respect des DTU.
- Comprendre les incidences sur le bâti.
- Identifier une signature thermique liée au passage d'air parasite sur des thermo grammes.
- Découvrir les différentes solutions techniques des industriels : déboursé sec, temps moyen de mise en œuvre selon les solutions proposées.
- Anticiper les problèmes des points singuliers : poutre traversante, récupération d'eau, réseau électrique, ouvrant dans le neuf et la rénovation etc...
- Patch menuisier : utilisation de joint type compribande avec pose en applique et tunnel de menuiserie
- Patch électricien mise en œuvre boîtiers étanches, gaine, sur une structure indépendante
- Familiarisation avec un test de perméabilité sur la totalité de la plate forme (utilisation des systèmes de détection de fuite)

Les résultats attendus : Le stagiaire doit avoir compris l'incidence de l'étanchéité à l'air sur l'habitation en terme de performance énergétique mais également l'incidence sur le bâti, et sur la santé de ses occupants. Il doit aussi avoir pris conscience des solutions techniques spécifiques à mettre en œuvre. Aussi, ce dernier aura acquis une culture autour des constructions BBC et des labels de performances énergétique

Profils :

- Artisans du bâtiment (électricien, plâtrier cloisons doublages, menuisier, charpentier ...)
- Constructeur de maisons individuelles, entreprise générale
- Architecte, Economiste, maître d'œuvre ...
- Vendeur Conseil distributeur de matériaux.

Pré-requis : Etre professionnel du bâtiment ou être directement en relation avec les métiers du bâtiment. Dans le cadre de la reconversion professionnelle, avoir travaillé plusieurs années dans le bâtiment.

ANNEXE : LE PLAN BATIMENT, AXE DE DEVELOPPEMENT MAJEUR DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT D'ICI 2020

Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) est un secteur fortement consommateur d'énergie. Il représente :

- 42% de la consommation d'énergie finale en France
- 45% de la consommation d'énergie finale bretonne.

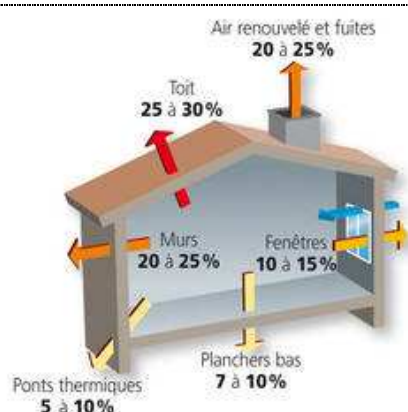
Il est également responsable de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le « Plan Bâtiment Grenelle » doit permettre de réduire les consommations énergétiques des bâtiments d'ici à 2020.

1. Les enjeux du plan Bâtiment

Conçu en 2009, le Plan Bâtiment prévoit :

- une généralisation de la construction de Bâtiments Basse Consommation (BBC) pour 2012 et des bâtiments à énergie positive d'ici 2020,
- une réduction des consommations d'énergie du parc de bâtiments passant par différents programmes de rénovation thermique et énergétique,
- la rénovation des logements sociaux, des bâtiments de l'Etat et des ses établissements publics,
- l'accompagnement et la mobilisation de l'ensemble des professionnels du secteur.



Source : ADEME

Le schéma ci-contre représente les déperditions moyennes de chaleur pour une maison construite avant 1975 et non isolée. Une bonne isolation thermique permettrait d'éviter notamment :

- en hiver : une baisse des températures due au contact de l'air extérieur avec les parois et les vitres,
- en été : pour les mêmes raisons, une température trop élevée dans les pièces

Les axes prédéfinis par le Grenelle de l'environnement ont donné le jour à de nouvelles réglementations comme la réglementation thermique 2012 (RT 2012). Celle-ci impose un niveau de consommation d'énergie primaire de 50kWh par m² et par an en moyenne pour toute construction neuve. Cette réglementation devrait permettre de diviser les consommations énergétiques des bâtiments par 3.

2. Des résultats déjà encourageants grâce à une forte mobilisation de tous les publics

Au niveau national*

Parmi les efforts les plus conséquents on note que :

- Dans le secteur résidentiel privé et social, 250 000 logements ont été rénovés entre l'été 2009 et l'été 2010. De nombreuses mesures incitatives financières et fiscales ont d'ailleurs été mises en place (éco-prêt à taux zéro, éco-subsidation, crédit d'impôt développement durable...),
- Sur les 29 millions de m² représentant la surface de bâtiments de l'Etat, 19 millions d'entre eux ont été audités,
- Le tertiaire privé s'est également bien mobilisé et a mis en place différents projets qui lui permettront de capter les économies d'énergie et d'anticiper l'obligation de travaux entre 2012 et 2020.

**Rapport d'évaluation 2012 du Grenelle de l'Environnement*

En Bretagne*

Le parc de logements bretons comprend près de 1,75 millions de logements avec une forte proportion de résidences principales (80%) et la prépondérance de la maison individuelle (72%). 157 731 logements locatifs sont des logements sociaux soit 11% du parc des résidences principales. Plus de la moitié des résidences principales ont été construites avant toute réglementation thermique, soit avant 1975 ce qui donne la mesure de l'ampleur des rénovations à mettre en œuvre.

Le coût total de travaux de réhabilitation du parc résidentiel breton serait selon les scénarios entre 14 milliards d'euros et 39 milliards d'euros (changement de fenêtre, isolation des murs, changement du système de chauffage).

Le parc tertiaire existant en Bretagne comptabilise 42 millions de m² de surfaces chauffées en 2007.

De 30 à 40 millions de m² de locaux seraient à rénover selon les scénarios soit un coût total des travaux de réhabilitation de 3 à 3,9 milliards d'euros (Modeste bâti) pouvant atteindre entre 12,9 et 16,2 milliards d'euros (maximal).

**Source : cellule économique de Bretagne – bilan 2011*